



Les **P**laneurs des **P**ays de l'**A**dour

Aérodrome de DAX-Seyresse

101 route de Tercis

40100 DAX

Tél : 06.84.85.70.42

[planeurspaysadour@laposte.net](mailto:planeurspaysadour@laposte.net)

<http://planeurspaysadour.net>

## Devenir pilote de planeur

### Conditions pour débiter

- Avoir 14 ans révolus pour voler seul. Vous pourrez débiter l'école dès 13 ans.
- Satisfaire à un examen médical (la liste des médecins agréés vous sera remise par votre club)
- Pour les mineurs, fournir une autorisation parentale (fournie par le club)
- Effectuer avec un instructeur un minimum de 8 h de vol, 20 atterrissages et décollages.
- Préparer sous supervision de son instructeur la formation théorique (Livre bleu, cours)

### Le Brevet de pilote de planeur

- Avoir 16 ans révolus pour la délivrance du brevet et de la licence de pilote de planeur
- Avoir suivi l'entraînement minimum, effectué 2 h en solo dont un vol 1h et 10 att. seul.
- Satisfaire à une épreuve théorique et pratique.

### Remarque

*Il est important de noter que le nombre d'heures ou d'atterrissages minimal exigé par la réglementation, n'est ni un objectif pédagogique ni une garantie de sécurité, mais un simple garde-fou destiné à éviter des abus éventuels. Le nombre d'heures d'instruction en double commande réellement nécessaire dépend des compétences effectives de l'élève et relève donc du jugement et de la responsabilité de l'instructeur. La moyenne nationale constatée est de 20 h de vol et 40 atterrissages.*

## Aides à la formation

Pour aider au financement de la formation et de la pratique du vol à voile des jeunes (de 14 ans à moins de 25 ans), des bourses par objectifs sont attribuées chaque année dans la mesure du montant des subventions reçues du Ministère des transports et du Ministère de la jeunesse et sport.

### Bourses 2013

<u>Formation au brevet :</u>	Titulaire BIA	Non titulaire BIA
Au lâché	150 €	150 €
A l'homologation du brevet	300 €	200 €
 <u>Aide à la performance :</u>		
Premiers 1000 km cumulés :	200 €	200 €
Participation à un 1 <sup>er</sup> championnat :	200 €	200 €
 <u>Aides particulières :</u>		
	100 €	100 €

*Le BIA (Brevet d'initiation aéronautique) est un diplôme portant sur la culture générale dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace. Il est ouvert aux jeunes âgés d'au moins 13 ans à la date des épreuves. Il est délivré conjointement par le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère chargé de l'aviation civile. Le cours sont généralement assurés dans les lycées ayant une convention avec une association.*

## Combien dois-je investir pour ma formation ?

Que vous soyez débutant ou pilote confirmé, pour voler en planeur il vous faut souscrire à :

- Une cotisation d'inscription au club et aux frais fixes de l'avion remorqueur.
- Une licence assurance fédérale.

A cela s'ajouteront les frais dépendants de votre pratique, à savoir le nombre de décollages et le nombre d'heures de vol effectués.

- Frais de remorquage par avion
- Location du planeur

Bien qu'il soit difficile de chiffrer de façon précise le coût d'une formation, celle-ci dépendant des capacités de l'élève pilote, de l'évolution du prix du carburant et des évolutions des tarifs de l'association, nous pouvons toutefois donner une fourchette de 1500 € à 2000 €. Les différentes aides venant en déduction de ces montants.